

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

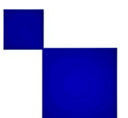
M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Constant
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bluteau, M. Monany, Mme Ségura



Délibération n° 06-08 du 16 octobre 2025

CANDIDATURE DU DÉPARTEMENT À L'APPEL À PROJETS FSE+ DU GIP FCIP DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL – DISPOSITIF « PARDEM 2025-2026 » (PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE EN SEINE-SAINT-DENIS)

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le règlement (UE) n° 2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) n°1296/2013,

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021, portant dispositions communes relatives au Fonds européen du développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure, et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas,

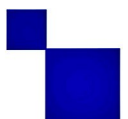
Vu le programme national FSE+ approuvé par la Commission européenne le 27 octobre 2022,

Vu le programme régional FEDER-FSE+ Île-de-France et bassin de la Seine 2021-2027,

Vu l'appel à projets FSE+ de l'organisme intermédiaire régional FSE+ GIP FCIP de l'académie de Créteil,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE la candidature du Département à l'appel à projets FSE+ de l'organisme intermédiaire régional FSE+ GIP FCIP de l'académie de Créteil « OIR Lutte contre le décrochage scolaire - collèges et lycées d'Île-de-France » (OS 4.6) – Appel à projets annuel 2025 ;

- APPROUVE la demande de subvention auprès du GIP FCIP de l'académie de Créteil pour l'opération « PARDEM 2025-2026 » dont le plan de financement est ci-annexé comprenant une participation du FSE+ de 304 092,80 euros, et un coût total éligible de 760 232 euros ;

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer ultérieurement, en cas de sélection et de programmation de l'opération « PARDEM 2025-2026 », la convention bilatérale avec le GIP FCIP de l'académie de Créteil au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.